

Jeudi, 31 janvier 2013

Vers l'adoption d'un Code de conduite pour le personnel de l'administration pénitentiaire au Cameroun

YAOUNDE/ – Le système pénitentiaire camerounais s'apprête à marquer une avancée notable en matière de respect des droits de l'homme.

En effet, les agents de l'administration pénitentiaire jouent un rôle essentiel pour garantir le respect et le maintien des droits de l'homme des personnes privées de leur liberté par différentes modalités de détention, notamment leur emprisonnement. Tout en étant confrontés à des situations de limitation légitime et légale des libertés et des droits, le personnel pénitentiaire se trouve à l'avant-garde de la protection des droits dans la vie quotidienne des détenu/es.

Dans ce cadre, les différents instruments des droits de l'homme de la Déclaration universelle des droits de l'homme à des textes spécifiques, tels que l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus, l'Ensemble de principes pour la protection de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement, ou la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, définissent un ensemble de règles propres qui aident le personnel pénitentiaire à accomplir sa tâche dans le strict respect des droits de l'homme. L'intégration de ces principes à leur conduite quotidienne renforce la dignité de cette des agents pénitentiaires et garantit le respect des droits et des libertés des détenu/es.

Par ailleurs, dans le but d'humaniser davantage la détention, un avant-projet de code de conduite à l'attention du personnel de l'administration Pénitentiaire a été adopté au cours d'un atelier de renforcement des capacités en faveur de membres de personnel de l'Administration Pénitentiaire, à l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire (ENAP) de Buea, organisé en 2011 par le Centre des Nations Unies pour les Droits de l'homme et la Démocratie en Afrique Centrale en partenariat avec le Ministère de la Justice, la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés et le Barreau.

La validation technique des dispositions dudit code de conduite se fera dans le cadre d'un séminaire organisé par le Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale en partenariat avec la CNDHL, le MINJUSTICE et le Barreau, ce séminaire se tiendra à Mbalmayo du 6 au 7 février 2013 et sera présidée par le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux.

Le séminaire regroupera les délégués régionaux de l'administration pénitentiaire, le Directeur de l'Administration pénitentiaire, le Directeur de l'ENAP, des responsables du Ministère de la Justice, des responsables de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés, des membres du Barreau du Cameroun, des membres d'organisations de la société civile travaillant dans le milieu pénitentiaire, et du personnel du Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale. **FIN**